



Marché Commun de l'Afrique
Orientale et Australe

Common Market for
Eastern and Southern Africa

Le Courrier du COMESA

L'Afrique économique en marche

N°10

Avril 2004

Message du Secrétaire Général du COMESA S.E Erastus J.O Mwencha

Le 31 octobre 2000, le Marché Commun de l'Afrique Australe et Orientale est devenu la première région d'Afrique à établir une zone de libre échange. Le COMESA est une zone d'intégration qui regroupe près de 360 millions de personnes. Il détient un potentiel économique immense qui s'exprime au sein d'une zone de libre échange évoluant vers une union douanière.

C'est en vertu de ce solide bagage que je vous invite au Forum des Affaires du COMESA à Kampala, en Ouganda, du 6 au 8 juin 2004.

La zone de libre échange n'est pas théorique, elle fonctionne. En trois ans, le commerce intra-communautaire a connu une croissance de 25%. Les pays membres du COMESA n'ont pas seulement accru leurs échanges, mais ils ont également su diversifier leurs exportations dans la région. Grâce à la libéralisation du commerce et aux mesures de facilitation des transports, les investissements se sont également accrus.

Nous sommes fiers d'avoir créé des instruments efficaces de facilitation des échanges. Les pays du COMESA utilisent un code douanier unique et notre assurance partie civile pour les véhicules à moteur (la carte jaune) est très populaire. L'agence pour l'assurance du commerce contre les risques politiques fonctionne et le mois de janvier prochain verra l'établissement d'un système régional des paiements. Nous relevons également des défis ambitieux, un réseau de télécommunication régional (COMTEL) est par exemple sur le point d'être créé.

Le COMESA est une région viable au niveau économique; il est riche de toutes les ressources qui font de lui un partenaire naturel pour le commerce et l'investissement.

Notre mission est claire : « Coopérer dans tous les domaines liés au développement , et en particulier dans le commerce, les affaires douanières et monétaires, les infrastructures, l'industrie, l'agriculture, l'environnement et l'investissement afin de créer une région

économiquement intégrée. »

L'agenda régional est déterminé, clair et respecté. Le COMESA croit en sa capacité à devenir une région compétitive, et des décisions telles que la création d'une union douanière ou d'une Zone Commune d'Investissement sont des signaux clairs envers les marchés internationaux : la région est prête à entrer dans l'arène mondiale.

Le COMESA fonctionne selon des règles définies et claires. Nous croyons aux vertus de la prévisibilité et de la transparence ; c'est pourquoi nous sommes devenus la première zone économique régionale à créer une Cour de Justice, garante de la juste application du traité. Ayant construit les fondations solides de notre organisation, nous avons créé une plateforme de coopération avec les Etats-Unis et avons pris la tête des négociations des accords de partenariat économique de l'Afrique australe et orientale avec l'Union européenne. Ces outils nous permettent de maîtriser les accords de partenariat et de coopération que nous établissons.

De ce fait, le Gouvernement ougandais et le COMESA sont heureux de vous inviter à Kampala, en Ouganda, pour le premier forum des affaires du marché commun. Ce forum sera une excellente opportunité d'interaction entre les chefs d'Etats et de gouvernements et les milieux d'affaires de la région et du monde entier.



Les rendez-vous du COMESA

3-4 mai

Réunion des
directeurs de
l'aviation civile du
COMESA

Khartoum

10 mai

Réunion du comité
sur l'agriculture et la
sécurité alimentaire

Lusaka

13 mai

Conférence sur les
investissements

Kigali

18 mai

Elections
présidentielles et
législatives au Malawi

Pour en savoir plus

Elena Barbizet

Attachée de
communication

Ebarbizet@comesa.int

Union douanière : Mises au point techniques

Les représentants des Etats membres du COMESA se sont réunis du 22 au 24 mars dernier au Secrétariat pour faire le point sur l'état d'avancement de l'union douanière et sur les mesures à entreprendre au niveau national afin de créer un territoire douanier unique dans les meilleures conditions possible. L'établissement de l'union douanière rentre en effet dans le cadre d'un processus d'intégration que les Etats membres souhaitent flexible et maîtrisé.

De nombreux progrès ont été accomplis et, comme aime à le rappeler Sindiso Ngwenya, Secrétaire Général adjoint du COMESA, 80% du travail a déjà été fait. Les outils et cadres juridiques de l'union tels que la nomenclature tarifaire commune, le code douanier communautaire, la législation sur les mesures de sauvegarde et les règles d'origine sont prêts et certains Etats (tel que le Burundi) les appliquent déjà. Pour autant, 20% du travail reste à faire et cette réunion a permis aux Etats membres d'évaluer la distance à parcourir et de trouver un consensus sur les moyens à mettre en œuvre pour lancer l'union douanière.

Les discussions ont tout d'abord porté sur l'implication du tarif extérieur commun sur les recettes des Etats membres et la compétitivité des entreprises. Pour la majorité des Etats, les droits de douanes et autres taxes à l'importation représentent une importante source de revenu et, compte tenu des différences de développement des pays de la région, certains craignent de voir leurs industries disparaître du fait d'une concurrence accrue. Si le Fonds du COMESA, (qui comprend un mécanisme d'ajustement et un fonds destiné à soutenir les infrastructures) peut compenser les effets négatifs à court terme du renforcement de l'intégration, il ne saurait être suffisant. C'est pourquoi les Etats travaillent sur la meilleure façon d'élargir leurs assiettes fiscales comme source alternative de revenus, et cherchent à renforcer leurs administrations fiscales et à harmoniser les régimes d'exemption et d'incitation. Ils souhaiteraient voir le Fonds Monétaire International et la Banque Mondiale associés à leurs travaux. La mise en place d'un nouveau tarif extérieur commun oblige d'autre part certains Etats à renégocier les lignes tarifaires qu'ils se sont engagés à respecter auprès de l'OMC, et ces pays ont demandé au Secrétariat de conduire les études techniques nécessaires à cette renégociation.

Un accord de principe sur une structure tarifaire extérieure commune a été trouvé, ainsi que ses taux. Tous les Etats membres ont décidé d'utiliser le même outil, le modèle « SMART », afin de conduire les différentes simulations relatives aux taux proposés avant le 30 septembre 2004. Ces simulations permettront de mesurer l'impact réel des 4 taux proposés pour les matières premières, les capitaux, les biens intermédiaires et les produits finis. Pour autant, la structure à trois bandes est la mieux accueillie, huit Etats imposant déjà des taux similaires ou proches d'une taxation à 0%, 10% et 25%. Le tarif extérieur commun optimal sera déterminé avant le 8 décembre 2004, date à laquelle le cadre de l'union douanière sera officiellement lancé. L'engagement des Etats membres en ce sens est palpable, et le calendrier sera respecté. Après trois ou quatre années de transition et de mise à niveau, l'union douanière du COMESA sera effective.

Les débats sur l'union douanière ne pouvaient faire l'impasse sur la zone de libre échange. Quatre ans après sa création, onze Etats en font partie. Ils représentent plus de 80% du PNB du COMESA, 75% de sa population et réalisent entre eux plus de 85% du commerce intra- communautaire. Néanmoins, les membres actuels souhaiteraient être rejoints au plus vite par le reste de la région, si possible avant que l'union douanière ne soit créée. Une dynamique certaine est visible depuis l'entrée, en janvier dernier, du Burundi et du Rwanda. Des études ont été menées ou sont en cours dans plusieurs pays sur les conséquences de l'entrée dans la ZLE. Ces progrès ne doivent pas cacher que quelques barrières non tarifaires demeurent au sein du COMESA comme de sa ZLE et le Secrétaire Général, se faisant ainsi l'écho du rapport final de la réunion, a appelé les Etats à éviter d'avoir recours à un protectionnisme tout sauf éducatif, rappelant que les consommateurs en étaient les premières victimes.

Les règles d'origine du COMESA

Les règles d'origine du COMESA sont des critères qui servent à déterminer la liste des produits qui peuvent bénéficier de préférences commerciales au sein du marché commun.

le lieu de fabrication d'un produit et le pourcentage de produits intermédiaires en provenance des pays membres utilisés dans la fabrication de ce produit.

Les cinq critères fondamentaux :

· Les marchandises doivent être entièrement obtenues ou produites dans un Etat membre où viennent de celui-ci.

· Les marchandises doivent être produites dans un Etat membre et la valeur des matériaux importés ne doit pas dépasser 60% de la valeur totale du produit fini.

· Lors du processus de fabrication dans un Etat membre, la valeur ajoutée aux produits importés doit correspondre à au moins 35% de la valeur du produit fini.

· Pour les produits d'une importance économique capitale dans les pays membres (liste établie), la valeur ajoutée aux produits importés lors du processus de fabrication doit correspondre à au moins 25% de la valeur du produit fini.

· Le classement des produits dans le code des douanes doit rendre compte du processus de fabrication dans les Etats membres. C'est-à-dire, par exemple, que la farine de manioc importée sous la position tarifaire 106 transformée en féculé doit in fine relever de la position 108.